

## *Conseil communal*

### **Procès-verbal (PV) de la séance du 06.12.2012 à la Grande Salle**

Présidence : M. Christian Dupertuis  
Secrétaire suppléant du conseil communal : M. Jean-Marc Mayor

50 membres présents à l'appel

Excusé-e-s : M. Luciano Ciompi, Mme Carole Ernst, Mme Carol Gachet Negro, M. Patrick Glauser, M. Charles Guerin, M. Yoan Hunziker, M. Frédéric Michaud, Mme Véronique Rodondi, Mme Marie-Alix Souyris  
Quelques personnes sont arrivées ultérieurement

Le quorum est atteint

### **ORDRE DU JOUR**

1. Appel  
Acceptation de l'ordre du jour  
Acceptation du procès-verbal du 27 septembre 2012
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Assermentation de M. Jean-Pierre Cavin (suite démission de Mme I. Gaillard)
4. Communications de la Municipalité
5. Communications de la commission consultative d'urbanisme (CCU)  
Communications de la commission consultative des affaires régionales (CCAR)
6. Budget 2013 - Préavis 08/2012
7. Nomination d'un/une secrétaire au CC
8. Nomination d'un/une secrétaire suppléant(e) au CC
9. Divers et propositions individuelles

### **Points de l'ordre du jour**

1. **Procès-verbal du 27 septembre 2012**  
Le PV du 27.09. 2012 est accepté à la majorité (moins 5 abstentions).  
**Ordre du Jour : accepté à l'unanimité.**
2. **Communications du Bureau du Conseil** Le Président M. Ch. Dupertuis : la visite préfectorale annuelle a eu lieu le 10.10.2012. Les discussions ont été constructives; tout se passe bien.  
Vacations : le délai de clôture est fixé au 10.12.12. Merci de respecter ce délai.  
Votations du 23.11.12 : 2 sujets étaient soumis au vote. La participation fut faible et les résultats de notre commune dans la moyenne cantonale. Quelques personnes se sont annoncées pour les prochains dépouillements. Il en sera tenu compte dans la mesure du possible.

Agenda 2013 : suite à une séance de coordination avec le Syndic, l'agenda 2013 a été fixé. Il est consultable sur le site internet de la Commune. Le prochain conseil est fixé au 25.04.2013.

**3. Assermentation de Monsieur Jean-Pierre Cavin** : Le Président lui fait lecture du serment et M. J.-P. Cavin "le promet" sous les applaudissements de l'assemblée.

**4. Communications de la Municipalité**

Voir annexe

**5. Communications de la CCU**

Pas de communication.

**Communications de la CCAR**

Le Président J.- C. Bartolacelli lit son rapport

Voir document joint

**6. Préavis N° 08/2012 Budget 2013**

Comme tous les membres du CC ont reçu ce rapport, il n'en sera pas refait lecture. L'examen du Budget se fait page par page.

**M. B. Kupper**, p. 3, N° 3653.00 sous "subventions aux sociétés" : regrette cette décision et désire savoir quelles seront les sociétés touchées.

**Réponse de M. le Syndic** : il rappelle que l'on examine le budget 2013 et qu'il n'y a pas encore de "coupe budgétaire". Les sociétés qui auront besoin d'aide n'ont pas de souci à se faire, car il existe une provision de réserve.

Les sociétés concernées sont toutes touchées à hauteur de CHF 1'300,-- par année. Ces subventions ne sont pas supprimées, mais suspendues. Il n'est pas envisageable que la Commune doive emprunter et payer des intérêts pour des montants qu'elle reverserait à des sociétés qui disposent déjà d'un capital propre.

Il s'agit d'une décision municipale; d'autre part, il ne faut pas oublier que cette subvention n'est qu'une petite part de ce que la commune met à disposition des sociétés : les services administratifs, extérieurs, la mise à disposition des salles, leur préparation, etc.

Le coût annuel de cette aide en personnel pour les manifestations locales est l'équivalent d'une personne travaillant à plein temps, soit environ CHF 100'000,--

La Municipalité soutiendra toujours les sociétés locales qui en auront besoin pour subsister. Toutefois, pour celles dont la fortune permet de faire face, cette subvention sera suspendue pour une année.

**M. B. Kupper** : demande s'il y a une volonté de choquer l'opinion publique pour faire pression sur le Canton.

**Réponse de M. le Syndic**, membre de la Commission de négociations politiques avec le Canton : de telles préoccupations justifieraient l'annulation de ces séances...

L'objectif consiste à faire collectivement un effort, y compris le personnel communal. Il faut relever cet aspect; il ne s'agit pas de choquer la population ou les sociétés locales; encore moins d'une menace ou d'un chantage par rapport aux points d'imposition ou aux 40% de ressources qui nous ont été "prélevées" ces 4 dernières années !

La Municipalité ne supprime pas les subventions, mais un pourcentage de l'aide financière, tout en maintenant l'effort le plus important, celui de l'aide logistique par la mise à disposition gratuite du personnel communal.

**M. M.- E. Favre**, trésorier de l'Abbaye de Belmont détaille l'aspect statutaire, financier et bénévole de ses dévoués membres. Il comprend la décision municipale de ne pas verser de l'argent à des sociétés qui thésaurisent. Il demande comment devront procéder les sociétés qui auraient besoin d'aide : écrire, présenter les comptes ? quels seront les critères d'appréciation ?

**Réponse de M. le Syndic** : chaque année, toutes les sociétés locales sont invitées - par leur Président ou un délégué - à une séance d'informations concernant l'organisation de l'année festive. A cette occasion, lors des discussions qui suivent, les aspects concernant l'aide logistique de la commune sont abordés. Les représentants de sociétés qui désirent bénéficier d'une subvention présentent toujours spontanément leurs comptes. L'examen de la situation tient toujours compte de la spécificité et des particularités de chacune d'entre elles. Il n'y a pas de jugement arbitraire.

**Mme H. Pinto-Lischer** : ne comprend pas que les coupes budgétaires touchent les sociétés locales, qui sont le "coeur" de Belmont. Elles doivent pouvoir conserver leur autonomie financière et elle considère comme inacceptable de devoir mendier. Par rapport au bénévolat, la subvention n'est pas "un coup de pouce", mais une reconnaissance.

Mme H. Pinto-Lischer propose qu'il soit demandé aux sociétés "quelles sont celles qui peuvent y renoncer" et propose un amendement :

Préavis 08/2012, p 4, ligne 30,

- tracer la phrase :

*Les subventions à nos sociétés locales sont suspendues, mais la Municipalité s'engage à donner "un coup de pouce" à celles dont les réserves seraient épuisées."*

*et porter le montant des subventions au budget, poste 150.3653.00 subventions aux sociétés.*

**Le Président** ouvre la discussion sur le texte de l'amendement.

**M. le Syndic**, tout en comprenant le discours émotionnel de Mme H. Pinto-Lischer, considère que la Municipalité peut accepter de demander aux sociétés locales quelles seraient celles qui sont d'accord de renoncer au subside. Pour ce faire, un amendement n'est pas nécessaire.

**M. E. Monsutti** demande la lecture de l'amendement

**Le Président** propose de poursuivre l'examen des comptes pour revenir ensuite sur ce sujet avant le vote. L'examen se poursuit.

**M. J.- P. Chapalay** p. 6, N° 3301.00 signale une erreur. Le libellé devrait s'intituler "Amortissement de patrimoine administratif..."

**M. le Syndic**, après avoir consulté le boursier et la fiduciaire, considère que la proposition de M. J.- P. Chapalay est intéressante. Noter dans le compte Collège 352 le coût d'amortissement est exact d'un point de vue comptable. La Municipalité accepte d'affecter l'emprunt de CHF 7'000'000,-- dans la comptabilité du Collège 3ème étape. Il s'agit d'un emprunt amortissable sur 30 ans, en y liant la charge financière de 2,65 % ainsi que l'amortissement annuel de CHF 175'000,--. Cette modification offrira une meilleure lisibilité pour les générations futures.

**M. P. Girard** p. 8, N° 3146.00 Frais d'entretien des forêts : demande pourquoi les charges de CHF 74'206,-- en 2011, diminuent à CHF 20'000,-- dans le budget 2013 ?

**M. D. Delaplace** explique que c'est le garde forestier qui fixe les montants et non la Municipalité. M. D. Delaplace demande aux membres du CC qui désirent obtenir des réponses précises sur des points particuliers de bien vouloir lui adresser leurs questions avant les séances du CC.

**Mme H. Pinto-Lischer** p. 12 N° 7271.00 Location refuge de Malatête : la location rencontre-t-elle du succès ?

**M. le Syndic** : a déjà signé quelques demandes de location et que la demande va croissant. Le refuge n'étant pas loué en hiver, les demandes de location seront plus nombreuses dès le printemps. Bonne nouvelle : grâce aux dons reçus, il a été possible d'installer la lumière. Il s'agit de panneaux solaires reliés à un accumulateur. Nous ne nous éclairerons plus à la bougie, mais nous continuerons à cuire avec le fourneau à bois.

**M. D. Delaplace** rappelle que dans le rapport de gestion, le taux d'occupation des Bas-Monts est mentionné et que dès l'année prochaine, celui de Malatête y figurera également.

**Mme H. Pinto-Lischer** p.18 N° 3120.01 Frais d'éclairage public : est-il prévu lors du renouvellement des candélabres, d'éteindre la lumière entre 24h et 5h comme cela se fait déjà dans d'autres cantons ? But : réaliser des économies d'énergie.

**M. P. Michelet** observe qu'il s'agit d'une question d'actualité et que la Municipalité a déjà abordé ce sujet avec nos fournisseurs. Les possibilités sont nombreuses : prendre des dispositions au niveau des lampadaires ou sur les réseaux, tout en ayant une unité dans la logique. Les dispositions prises depuis 4 - 5 ans consistent à réduire l'intensité. On a observé qu'avec les nouvelles ampoules on diminuait de moitié la consommation tout en conservant l'éclairage nécessaire. Lors du renouvellement de l'éclairage public, on va étudier les solutions existantes, tout en tenant compte des coûts. Aujourd'hui, nous manquons de recul par rapport

aux nouvelles technologies. Il faut analyser ce qui se fait avant de faire un choix d'investissement, car les coûts sont élevés. Les mesures déjà prises donnent satisfaction.

**M. J.- C. Favre** p. 17, N° 3526.00 Participation au SDEL : remarque que dans le préavis il est expliqué que l'augmentation de cette charge est principalement due à la participation aux études. N'y avait-il pas d'étude les années précédentes ?

**Mme C. Schiesser** explique que certaines études avaient déjà été faites pour sa mise en route. Nous participons à certaines études concernant la requalification des routes, la mobilité douce et le parcage, à hauteur de CHF 51'000,-- sur un total d'environ 1 million, le solde étant versé par les autres communes. Ces frais d'études se poursuivront plusieurs années.

**M. P. Henchoz** complète en précisant que l'augmentation de ce poste au budget 2013 s'explique encore par le fait que Lausanne ne participera plus au budget de fonctionnement du schéma directeur auquel elle était associée. Elle a créé son propre schéma avec Epalinges, soit le schéma du centre. Il y a probablement cause à effet.

**Mme C. Schiesser** mentionne encore d'autres éléments. Jusqu'en 2012, la convention spécifiait que la moitié des montants étaient divisés par les 5 communes, soit : Pully, Paudex, Belmont, Lutry et l'Est Lausannois. Les autres 50 % étaient fixés au prorata du nombre d'habitants.

La convention étant arrivée à son terme, il en existe une nouvelle, sans la participation de Lausanne. De plus, le nombre d'habitants de Belmont a augmenté de 2900 à 3356, faisant passer le taux de 7,25 % à 10,73 %.

**Mme H. Pinto-Lischer** p. 20 N° 3526.00 Frais d'élimination des déchets : si nous introduisons la taxe au sac en juillet, est-ce que ces frais vont diminuer ? p. 20, N° 4354.01 Taxe anticipée du recyclage verre : qui nous verse les CHF 12'000,-- ?

**M. le Syndic** : comme relevé par la CF dans son rapport, il n'est pas possible de faire des spéculations sur ce qui peut arriver en cours d'année.

En fonction de la date d'entrée en vigueur de la taxe au sac, qui pourrait être le 1er juillet 2013, il y aura une répercussion, mais c'est un pari sur l'avenir, car la décision appartient au CC. Un budget représente des prévisions, pas des comptes bouclés. Dans le cadre du préavis sur la gestion des déchets, cet élément sera développé, mais pas aujourd'hui.

Quant à la taxe anticipée de recyclage de verre, ce montant nous est versé par les sociétés avec lesquelles nous avons un contrat. Le contenu des bennes bleues est débarrassé et le retour financier est proportionnel au verre récupéré.

**Mme H. Pinto-Lischer** p. 27, N° 4370.00 Produits des amendes. Le montant augmentant sensiblement, avons-nous prévu de faire plus de mauvais parcages ?

**M. D. Delaplace** : concernant les relations que la Commune entretient avec l'Association de Police Sécurité Est Lausannois, nous payons un montant qui a été fixé, correspondant à ce que l'on payait dans l'ancienne organisation, plus 2 points d'impôts. Nous recevons le même prorata de retour d'amendes. Le montant des amendes qui nous est versé en retour n'a pas pour but de rentabiliser les radars, ni pour tenter de se faire de l'argent sur le dos des contribuables. Il s'agit d'établir un équilibre entre ce que nous payons à cette Association à laquelle nous appartenons. Avec les mêmes proratas, nous pouvons recevoir de l'argent provenant d'une amende de Pully ou Savigny.

Nous appartenons à une association dans laquelle la Municipalité et le CC ont délégué respectivement certaines prérogatives à un organe supracommunal.

**M. P. Girard** p. 1 jaune 330 + 33 désire savoir quelle est la différence entre Amortissements du patrimoine financier et Amortissements obligatoires du patrimoine administratif ?

**M. le Syndic** : le patrimoine financier, c'est par exemple votre maison, ce que vous avez acheté et ce que vous pouvez vendre. Vous n'êtes pas obligé de l'amortir, sauf lorsque le Conseil Fédéral dicte que vous devez avoir 20 % de fonds propres.

Le patrimoine administratif subsiste, par exemple l'école, qui ne peut pas être vendue, car nous aurons toujours besoin de classes pour nos enfants. Il en est de même pour l'Administration communale sauf en cas de fusion... par contre, nous avons l'obligation légale d'amortir ce bâtiment en 30 ans.

**M. R. Uldry** p. 2 rapport CF, chapitre des investissements, se sent interpellé par la phrase : "Inutile de regarder dans le rétroviseur, mais au vu de l'évolution de l'endettement communal,

et de la diminution des recettes, cet investissement est-il vraiment opportun ? des répercussions sont-elles à craindre sur des loyers qui se veulent *sociaux* ?

**M. le Syndic** : la CF se pose une question qui ne s'adresse pas directement à la Municipalité. Concernant la maison Pasche, la Municipalité a clairement posé la question de son affectation, par préavis. Même si la visite de tout à l'heure nous a permis de constater que la vue depuis ce bâtiment était magnifique, il n'y a pas de raison pour que la Municipalité change d'avis, puisque nous devons présenter au CC un Règlement d'utilisation et de location de cette maison. Il faudra une base légale pour facturer un loyer en fonction du revenu, afin d'éviter d'avoir un locataire avec un revenu annuel de CHF 100'000, et un loyer de CHF 500,--.

**M. J.-P. Bolay** désire s'assurer que la Municipalité a bien lu le dernier paragraphe de son rapport, (juste avant la taxe d'épuration) "On propose une gentille invitation pour avoir une discussion"...

**M. le Syndic** : la Municipalité accepte volontiers, car elle avait elle-même proposé une réunion en début d'année afin de parler de la révision du plan d'investissements. Toutes les parties sont d'accord.

**M. J.- C. Favre** p. 2 du rapport de la CF : "l'endettement moyen par habitant va se rapprocher de CHF 9'000,--, s'éloignant significativement de l'objectif de CHF 4'000,--." Or, dans le préavis, p. 11, il est mentionné un endettement qui va atteindre CHF 31'500'000,-- à fin 2013.

Le plafond d'endettement qui a été adopté pour la période 2011 - 2016 ne devrait pas dépasser CHF 37'900'000,--. En regardant le tableau d'investissements sur 2014, on va encore investir pour CHF 8'300'000,--. Comment est-il possible de rester en dessous de ce plafond sachant que l'on a un cash-flow d'autofinancement de l'ordre d'un million?

Nous devons emprunter au moins CHF 7'000'000,-- en 2014 et nous allons nous trouver au-dessus de ce plafond d'endettement. Comment est-ce que la Municipalité envisage les choses pour 2014 ?

**M. le Syndic** considère que nous sommes parfaitement dans la cible du plan d'investissement voté par le CC. Il s'agit d'une intention de la Municipalité dont le CC a pris acte et qui n'engage aucune des parties, puisque les investissements ont été présentés par voie de préavis.

Le tableau des investissements mentionne "besoin de liquidités" et si l'on reprend les chiffres principaux, on mentionne, par exemple, au haut de la p. 11 un emprunt de CHF 31'500'000,-- au 31.12.2013. Lorsque l'on examine la dernière page des emprunts (en rouge), il est fait mention d'un emprunt de CHF 7'000'000,-- à réaliser en 2013. Ainsi, les besoins de liquidités pour 2014 sont pour partie inclus dans les montants que l'on va prélever sur cet emprunt qui va être fait au 31.12.2013. Il s'agit d'un plan d'investissements régulièrement révisé, comme l'a signalé la CF. Il a déjà été procédé à une révision cette année et une nouvelle est prévue l'année prochaine.

L'extension du collège 3ème étape est incontournable (CHF 5'000'000,--) montant déjà inclus dans les CHF 16'000'000,-- prévus. Certainement que la masse d'autofinancement n'est pas des plus glorieuse actuellement, compte tenu des 20 points d'impôts qui nous ont été "confisqués" ! D'autre part, un certain nombre de négociations sont en cours et nous avons bon espoir d'aboutir à un résultat qui aura des effets bénéfiques, également pour notre marge d'autofinancement, c'est-à-dire des charges de fonctionnement.

Il s'agit de spéculations; le CC prend connaissance, mais ne vote pas sur ce sujet. Ce soir, nous vous présentons et discutons d'un budget de fonctionnement. Nous vous présentons tous les éléments qui vous permettent d'apprécier une situation, puis de vous accompagner lors de la présentation des nouveaux documents qui vous seront soumis; peut-être des demandes de crédits que nous espérons peu nombreux.

Dans les CHF 31'500'000,-- sont inclus les CHF 7'000'000,-- additionnels à chercher en 2013. A ce jour, l'état de nos liquidités, après paiements faits en fin d'année, laissent entrevoir une marge de liquidités de l'ordre de CHF 2'000'000,--. Ceci dépend également de la vitesse à laquelle vous allez vous acquitter de vos acomptes d'impôts avant la fin de l'année...

L'argent qui rentre est celui des contribuables et de l'autre côté, en regard des CHF 7'000'000,-- empruntés cette année, suite aux factures présentées, il reste CHF 5'000'000,--.

**M. J.- C. Favre** : j'avais compris que l'emprunt des CHF 7'000'000,-- fait en 2013 allait servir à couvrir les dépenses qui seront faites en 2013 et nous avons CHF 7'800'000,-- d'investissements en 2013.

Dans le tableau présenté, nous avons CHF 8'300'000,-- supplémentaires, donc nous avons encore CHF 5'000'000,-- à payer pour le collège en 2014.

Par rapport au plan d'investissements présenté, je ne vois pas comment nous pourrions rester en dessous du plafond d'endettement fixé à CHF 37'900'000,-- , si ce n'est en obtenant des recettes supplémentaires en 2014. Nous en parlerons certainement lors de la présentation du budget 2014 ?

**M. le Syndic** : nous en reparlerons la première fois avec le bouclage des comptes 2012. La première opération était la plus importante. Nous avons déjà signalé que l'année 2012 serait difficile, difficile pour toutes les communes, puisqu'elle s'adapte parfaitement sur le système qui a été mis en place avec la nouvelle péréquation et qui a déjà démontré ses effets en 2011, dans le cadre du bouclage. La seule chose qui nous rassure, c'est qu'en 2012, nous avons une facture sociale de CHF 420'000,-- en plus à payer pour 2011, comme annoncé début septembre...

Il suffit de suivre les débats du Grand Conseil : on connaît le taux de progression de la facture sociale pour le budget du Canton. Il s'agit pour nous d'un indicateur de ce que vont être les chiffres pour 2012, même si le Grand Conseil n'a pas abordé globalement cette problématique. Belmont se situe dans la fourchette par rapport à ce qui avait été prévu dans notre budget 2012. Nous avons anticipé en arrondissant à la fraction supérieure le montant de la facture sociale qui nous était présentée, car elle augmente année après année...

La réalité se présentera printemps 2013, avec le bouclage des comptes 2012, puis fin août-début septembre 2013, avec le bouclage de la facture sociale 2012.

En 2014, nous aurons d'autres indications; pour l'instant, nous n'avons pas engagé de nouveaux besoins. Le Syndic rappelle encore certains cas, comme celui de la maison Pasche, qui n'est pas un patrimoine administratif. Il y aura un retour financier, puisque des loyers seront encaissés. Rappel du plan financier : ce bâtiment doit répondre au double défi d'avoir des loyers adaptés aux revenus des locataires, tout en étant autosuffisant par rapport à ses charges financières.

**M. J.- M. Pasche** aimerait revenir sur les propos tenus par M. le Président ainsi que sur ceux de MM. G. Muheim et P. Michelet où nous avons appris avec plaisir que Mme la Préfète salue les bonnes relations que la Municipalité entretient avec le CC. Ces propos nous combleraient d'aise et nous en avons ce soir une nouvelle preuve. M. P. Michelet nous a parlé des déchets pour nous dire que l'imagination est au pouvoir et que les solutions foisonnent. Toutefois, il devient difficile d'éclairer sa lanterne lorsque l'on a l'ambition de comprendre ce qui va nous tomber dessus dans le courant de l'année prochaine. C'est pour cette raison que l'entretien que la CF demande à la Municipalité devrait nous permettre de préciser nos questions. Est-il utile, opportun et souhaité par la Municipalité, que la CF les précise à l'avance ?

**M. le Syndic** : "tout ce qui est fauché bas n'est plus à faucher... Amena ! "

**Le Président C. Dupertuis** relit ensuite l'amendement proposé par Mme H. Pinto-Lischer et ouvre la discussion.

**M. J.- P. Bolay** considère que l'on veut supprimer une phrase, sans préciser quelle sera la nouvelle règle du jeu; il est nécessaire de la définir.

**M. le Syndic** déclare que le CC n'a pas la compétence pour tracer une phrase écrite par la Municipalité !

La Municipalité s'exprime, le CC vote sur les conclusions et peut amender ces dernières. Par contre, dans les conclusions, ce qu'il est possible de faire, c'est par exemple adopter le budget, amendé d'un montant "X" sur le poste "Y".

**Mme H. Pinto-Lischer** est dans l'expectative, comment procéder ?

**Mme M. de Wattewille** désire connaître le montant. Réponse : CHF 23'000,--.

**M. J.- P. Bolay** rappelle que M. le Syndic était favorable à la proposition, puisqu'elle figurera dans le PV. Est-il nécessaire de poursuivre la discussion ?

**Le Président** propose la solution suivante à Mme H. Pinto-Lischer : soit elle écrit un nouvel amendement, soit elle renonce en acceptant ce qui lui a été proposé.

**Mme H. Pinto-Lischer** accepte en reformulant sa demande : que la Municipalité s'engage à demander aux sociétés quelles sont celles qui ont la possibilité de renoncer à cette subvention pour l'année 2013.

Autre supposition : si toutes les sociétés demandent cette subvention, ne faudrait-il pas fixer un montant dans le budget ?

**M. le Syndic** répond que la Municipalité entreprendra cette démarche sans problème à fin janvier. Bien qu'en doutant fortement, si toutefois l'ensemble des sociétés souhaitaient toucher cette subvention et que le montant prévu était insuffisant, il nous reste, sur décision du CC, un montant annuel de CHF 100'000,-- intitulé "Divers et imprévus". La compétence de la Municipalité est de CHF 30'000,--

**Mme H. Pinto-Lischer** retire son amendement sur la base de toutes ces explications.

**Vote** : le préavis 08/2012 : Budget 2013 est accepté à la majorité moins 1 abstention

## 7. Nomination d'un(e) secrétaire

**Le Président C. Dupertuis** propose l'actuel secrétaire-suppléant : Jean-Marc Mayor.

Vote : 50 bulletins rentrés. Est élu avec 46 voix moins 4 bulletins blancs. L'intéressé remercie l'assemblée pour sa confiance.

**Le Président** tient à remercier encore une fois l'ancienne secrétaire, Mme I. Gaillard pour tout le travail effectué.

## 8. Nomination d'un(e) secrétaire suppléant

Sans proposition, ce point sera abordé à nouveau lors du prochain CC. Le Président se réserve le droit de nommer une personne si nécessaire.

## 9. Divers et propositions individuelles

**M. J.- P. Chapalay** fait lecture d'une lettre où il fait part de ses sentiments par rapport à l'Auberge communale.

Voir document joint.

**M. D. Delaplace** explique que l'exploitation de l'Auberge communale est basée sur la liberté de commerce. Le tenancier peut exploiter son commerce comme il l'entend. Les autorisations municipales concernent plutôt les prolongations d'horaires. Il n'est pas possible d'imposer un horaire à un tenancier.

Il semble qu'actuellement de nombreux établissements n'ouvrent pas avant 11h00 et ferment l'après-midi, pour se concentrer uniquement sur les repas. Les charges du personnel sont élevées, par rapport au chiffre d'affaire.

Il faut laisser un temps d'adaptation aux nouveaux tenanciers et ne pas hésiter à aller dialoguer avec eux. La Municipalité entend que la rénovation du bâtiment de l'Auberge communale soit suivi d'effets positifs.

**M. A Trumic** s'étonne que ni le CC ni la Municipalité n'aient fait part dans leur bilan d'activités de la table ronde intitulée Place Académique Lausannoise. Cette importante manifestation intéresse notamment la nouvelle génération et ce serait l'occasion de leur signifier que nous pensons également à leur avenir...

**M. le Syndic** accepte qu'il eut fallu parler de cette manifestation remarquable et remarquable. Belmont était représenté par 12 membres du CC.

En ce qui concerne les jeunes, le problème du logement a été identifié. Il s'agit d'un défi intéressant, mais il y a peu de communes qui entreprennent de créer des logements pour les étudiants. Les raisons sont simples : elles doivent financer les logements par leurs propres ressources, puis les mettre à disposition avec des loyers restreints et de plus s'acquitter de la part de la facture sociale et de la péréquation.

En tant que Président de Lausanne Régions, j'organise prochainement une table ronde qui concerne les Municipalités et quelques représentants de l'Etat, afin de trouver une formule qui permettrait de dynamiser la construction de logements pour les étudiants, sous forme collective.

Ce que nous réalisons avec la maison Pasche est un clin d'oeil : 4 logements qui correspondent à cette catégorie. Si toutes les communes suivaient cet exemple, nous aurions environ 300 à 400 logements dans l'agglomération, ce à des conditions acceptables.

Toutefois, c'est un grand défi que de parvenir à persuader une municipalité et un CC d'investir "à perte" pour ce qui est le plus précieux : les générations qui nous suivent !...

Belmont est une Commune qui a démontré qu'elle n'avait pas un esprit de clocher. Vous savez regarder au-delà des frontières de votre Commune. Nous ne pouvons que vous en féliciter, car, sans les autres, nous n'existons pas !

Sans autre remarque ou autre proposition, la séance est levée à 20h10.

Le Président, M. C. Dupertuis, remercie l'ensemble de l'assemblée et adresse ses meilleurs Voeux à toutes et à tous.

Belmont, le 30 mars 2013

Pour le Bureau du Conseil Communal

Christian Dupertuis

Jean-Marc Mayor

Président

Secrétaire